



202306 - Les conditions qui régissent le mouton à sacrifier pour la célébration d'un baptême s'appliquent au Sacrifice annuel, notamment l'âge et l'absence de défauts

question

J'ai deux filles , dont la plus âgée est de six ans et l'autre de trois ans. Quand j'ai voulu célébrer le baptême de la première, mon père s'est mis en contact avec un boucher après avoir acheté un bélier à 400 dollars. Le boucher ne savait pas que l'animal était à sacrifier dans le cadre d'un baptême. C'est pourquoi il l'a égorgé à l'abattoir et apporté la viande en morceaux. Mon intention , quant à moi, était de faire un sacrifice pour célébrer un baptême. J'ai ainsi distribué la viande aux proches parents et aux pauvres. Une bête destinée à un tel usage peut-elle être sacrifiée à l'abattoir ou faut-il qu'elle le soit à la maison avec mention du nom du destinataire comme on le fait avec le Sacrifice? Si cela n'est pas permis, puis-je considérer le bélier déjà sacrifié comme une aumône et acheter un autre pour l'égorger? Si je dois faire un autre sacrifice dans le cadre de la célébration d'un autre baptême, devrais-je acheter deux moutons à la place du bélier , état donné que celui-ci vaut deux moutons, et les égorger pour mes deux filles d'un seul coup?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, ni le sacrifice fait dans le cadre d'un baptême ni celui annuel ne sont soumis à la condition de citer le nom du destinataire. Ils ne sont pas non plus soumis à la condition de les égorger à la maison. Ils demeurent valables fussent-ils égorvés dans un pays autre que celui du commanditaire ou l'enfant baptisé. L'important est que l'auteur du sacrifice précise l'intention qui le dicte. Aussi, le bélier égorgé pour célébrer le baptême de votre fille aînée suffit-il à cet effet.

Deuxièmement, le baptême ne concerne pas un type déterminé des caprins. Le mâle et la femelle se valent ainsi que le mouton et la chèvre, compte tenu de la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Deux moutons pour un garçon et un pour une fille.**



Peu importe que les bêtes soient de sexe féminin. (Rapporté par at-Tirmidhi, 1516 et jugé authentique dans Sahih sunani at-Tirmidhi)

Cependant les conditions applicables au sacrifice marquant un baptême sont requises pour le Sacrifice annuel, à savoir que les deux doivent atteindre l'âge réglementaire et être sans défauts.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: On leur évite les défauts dont le Sacrifice annuel doit être débarrassé. Ce qui revient à dire que le sacrifice du baptême est assimilé à ce dernier par rapport à l'âge et à l'absence de défauts. Un mouton âgé de moins de six mois et une chèvre âgée de moins d'un an ne suffisent. Il en est de même de toute bête borgne ou boiteuse ou penchant d'un côté ou malade ou désespérément amaigri ou amputé de la majeure partie de l'oreille ou de la corne. Extrait d'al-Moughni (7/366).

En somme , l'âge requis pour les bêtes à sacrifier dans le cadre de la célébration d'un baptême est de 5 ans pour le chameau, 2 ans pour le boeuf , 1 an pour la chèvre et 6 mois pour le mouton. Cela étant, vous n'êtes pas tenu de choisir un animal couteux car il vous suffit d'en avoir un qui réponde aux critères ci-dessus indiqués.

Le sacrifice que vous allez faire plus tard vaudra pour la fille puinée, s'il plait à Allah. En ce qui concerne l'ainée, il est déjà expliqué que le bélier égorgé dès le début suffit pour valider son baptême. Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question n°[41899](#) et la réponse donnée à la question n°[82607](#).

Allah le sait mieux.